

Peritricide  
désinfectants

# FORMATION INITIALE

# Certificat de désinfectants

## OBJECTIFS

- Acquérir les compétences nécessaires pour l'utilisation et la distribution des produits biocides de la catégorie "désinfectants" (TP2, TP3, TP4).
- Comprendre la réglementation et les bonnes pratiques liées à ces produits.

## MAÎTRISER LES MESURES DE PROTECTION POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT.

- Encourager une utilisation raisonnée et durable des désinfectants.
- Pré-requis
- Aucun pré-requis spécifique, formation accessible aux professionnels du secteur.

## PUBLIC VISÉ

- Professionnels utilisant ou distribuant des produits biocides désinfectants.
- Acheteurs et décideurs dans le domaine de la désinfection.
- Vendeurs et distributeurs de produits biocides réservés aux professionnels.

## ENCADREMENT

- Classe virtuelle avec formateur agréé
- Supports en téléchargement
- Vidéos et documents techniques

## VALIDATION

- Certificat individuel d'aptitude à l'utilisation et à la distribution des biocides.

## COMPÉTENCES ACQUISES

- Comprendre la réglementation en vigueur sur les produits désinfectants.
- Identifier et prévenir les risques sanitaires et environnementaux liés à leur utilisation.
- Mettre en place des alternatives non chimiques lorsque cela est possible.
- Appliquer les bonnes pratiques pour une gestion responsable des déchets et effluents.

## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Livret de formation, supports techniques, fiches réglementaires.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM de validation des connaissances.
- Étude de cas pratiques sur l'utilisation des désinfectants.
- Contrôle des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Certificat Individuel d'Utilisation et de Distribution de Produits Biocides désinfectant

#### QUELS PRODUITS ?

- -Désinfectants de surfaces
- -Désinfectants de sols
- -Produits de traitement d'instruments médicaux classés Biocides TP2

#### VALIDATION

##### • MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ Test de validation des compétences composé de 30 questions.
- ✓ Le test est validé par le ministère en charge de l'environnement.
- ✓ Obtention de la certification avec un minimum de 20 bonnes réponses sur 30.
- ✓ En cas d'échec, une formation complémentaire de consolidation des compétences est requise avant une nouvelle tentative de certification.
- Validité: 5 ans



**1 jour**  
(7 heures)



**10**  
participants



**160 €**  
tarif cpf: 200 €



**CLASSE VIRTUELLE**



**CERTIFICATION**

